

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt Janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 13 Janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Présents : Didier THIEBAUT – Maire  
Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET- Jean-Luc GALLEY, Adjoint.  
Michel BERGER- Roger PHILBERT - Régis MONNIER - Véronique JOLLY  
Jean-Michel ROYER.

Absente excusée : Anne PETITEAUX pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET

Absente non excusée : Karine RODRIGUEZ

Monsieur Jean-Luc GALLEY a été élu secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

### I. INSCRIPTION CREDITS INVESTISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** l'inscription de crédits pour les investissements suivants au Budget Primitif 2020, soit :

	COMPTE	OPERATION	MONTANT en €
TVX RESTAURATION EGLISE + MUR+ SACRISTIE	21318	1033	150000
TVX CHAPELLE SAINTE BELINE NICHE ...	2138	1006	3000
TVX MDA ET ACQUISITIONS	2132	1016	7000
ACQUISITION MATERIEL	2188	1013	5000
PORTE LOGEMENT ECOLE PRIMAIRE	21312	1051	3000

**ENTEND ET ACCEPTE** que le Fonds de Dotation « Landreville Patrimoine » verse une contribution à la Commune pour les travaux de la Chapelle Sainte Béline (niche, balustrade, lucarne..) pour un montant de 2838.50 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- Prise en charge frais de repas formation PSC1 :

Monsieur Jean-Luc GALLEY n'a pas pris part à la délibération.

Considérant la formation PSC1 dispensée le samedi 18 Janvier dernier,

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention,

**DECIDE** la prise en charge des frais de repas pour l'ensemble des participants.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2020

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

## **II TRAVAUX EN COURS :**

### **- Eglise :**

La réception de travaux de l'Eglise 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche aura lieu dans les 15 premiers jours de février.  
La réponse pour le dossier de validation de la 3<sup>ème</sup> tranche devrait nous parvenir début février.

### **- M.D.A. :**

Jean-Philippe LOUIS-THIVET rend compte de l'état d'avancement des travaux : peintures, devis électricité et rambarde en attente.

### **- Accessibilité bâtiments communaux :**

Monsieur le Maire a fait le point avec Jean-Philippe LOUIS—THIVET, soit :

- Eglise : seuil et accès extérieur - Cimetière : place handicapé à matérialiser, seuil entrée du bas.
- M.D.A. : place handicapé à matérialiser et panneau, rampe de chaque côté porte entrée, sonnette, matérialisation marche, nez de marche escalier (bandes)
- Ecole primaire : Toilettes mixtes handicapé – signalétique
- Mairie – Ecole maternelle : rampe de chaque côté avec sonnette en bas de la mairie - nez de marche : bandes antidérapantes – signalétique

### **- Candélabre :**

Le candélabre Rue de Viviers a été remplacé et réaligné.

### **- Réfection plaque téléphone Grande Rue :**

Les travaux sont en cours de réalisation

### **- Exploitation des résineux :**

L'exploitation a débuté par les Fiolles – Oingine et Le Suchot se feront en suivant.

## **III COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :**

Maison des Associations : une réunion a eu lieu pour le suivi des travaux.

## **IV. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **Balayage des Rues – contrat d'entretien à compter du 01 Janvier 2020.**

Monsieur le Maire informe les Membres présents que par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2009 le balayage des rues a été confié à l'Entreprise BRM pour 4 passages annuels avec actualisation des tarifs chaque année.

La Société BRM propose un nouveau contrat d'entretien pour 3 années à compter du 01 Janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023 pour 4 passages annuels au tarif de 582.51 € par passage .

Les prix seront révisables tous les ans à la date du 1<sup>er</sup> Janvier de l'année. Les prix révisés seront donc fermes et invariables pendant toute la période de reconduction concernée.

Le tarif du prestataire comprendra les prix « prestataire » (P) résultant de l'application de la formule de variation suivante aux prix de base (Po) constituant le tarif de base :

$P = P_0 \times K$

Avec  $K = 0.15 + 0.85 \times (I_n / I_0)$

Dans laquelle :

- P0 est le prix initial réputé établi sur la base des conditions économiques du mois zéro.

- In est l'indice correspondant aux travaux public – PT01 publié sur le bulletin officiel du service des prix dont la valeur est connue à la date d'application de la révision.

- I0 est l'indice correspondant aux travaux publics – TP01 dont la valeur est celle établie au mois zéro (Mo).

- lo est l'indice.

Les montants des prestations de services réalisés seront calculés en appliquant les taux de tva conformément aux textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**ACCEPTE** le contrat d'entretien présenté par la SARL BRM 14 Rue de la Gare 10800 BUCHERES à raison de 4 passages par an au tarif de 582.51 € par passage, pour 3 années à compter du 01 Janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023 ainsi que les conditions tarifaires, soit :

Les prix seront révisibles tous les ans à la date du 1<sup>er</sup> Janvier de l'année. Les prix révisés seront donc fermes et invariables pendant toute la période de reconduction concernée.

Le tarif du prestataire comprendra les prix « prestataire » (P) résultant de l'application de la formule de variation suivante aux prix de base (Po) constituant le tarif de base :

$P = P_0 \times K$

Avec  $K = 0.15 + 0.85 \times (I_n / I_0)$

Dans laquelle :

- PO est le prix initial réputé établi sur la base des conditions économiques du mois zéro.

- In est l'indice correspondant aux travaux public – PT01 publié sur le bulletin officiel du service des prix dont la valeur est connue à la date d'application de la révision.

- lo est l'indice correspondant aux travaux publics – TP01 dont la valeur est celle établie au mois zéro (Mo).

- lo est l'indice.

Les montants des prestations de services réalisés seront calculés en appliquant les taux de tva conformément aux textes en vigueur.

**DIT** que les crédits seront prévus chaque année au Budget Primitif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **Contrat entretien orgue et demande de subvention.**

Considérant les diverses délibérations notamment celle du 03 Avril 1998, eu égard à la nécessité de maintenir en bon fonctionnement l'Orgue de l'Eglise de l'Assomption de Marie, instrument classé, confiant le contrat d'entretien à Monsieur Laurent PLETS, facteur d'Orgues agréé.

Considérant que pendant la période des travaux de l'Eglise de l'Assomption de Marie, le contrat d'entretien a été suspendu.

Considérant le contrat d'entretien présenté par Monsieur Laurent PLET Facteur d'Orgues 10300 MACEY pour une validité de cinq années du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2024 au prix de 516 € la 1<sup>ère</sup> année et actualisé les années ultérieures.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents et représentés.

**ACCEPTE** le contrat d'entretien présenté par Monsieur Laurent PLET Facteur d'Orgues 10300 MACEY pour une validité de cinq années du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2024 au prix de 516 € la 1<sup>ère</sup> année et actualisé les années ultérieures.

**DIT** que le montant sera prévu chaque année au Budget.

**SOLLICITE** auprès de la DRAC GRAND EST une subvention aussi élevée que possible.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat chaque année ainsi que toutes pièces relatives à cette décision.

### **Don Particulier :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**ACCEPTE** le don de 50 € par chèque de Madame BROUILLARD Ghislaine.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Remerciements de Monsieur RAMON au 52 rue Haute pour le Colis qu'il a reçu.

- SGV – 3 Tonneaux : en attente d'une réponse suite à courrier.

- Course du Cœur : 27 Mars 2020

- demande de partenariat étudiant BTS Saint Pouange – randonnée le 08 mars 2020 : OK

- Courrier collectif sur un projet de construction

- baisse intensité éclairage public : Michel BERGER rend compte de l'étude faite par le SDDEA.

### **Tour de table :**

Elodie VIREY : prise de terre école primaire : en cours

Jean-Philippe LOUIS-THIVET : répertorier les travaux en cours et non achevés – chaque Commission devra faire un petit topo pour le prochain conseil.

Jean-Luc GALLEY : Souci CUMA DU SUCHOT/SDDEA : demander copie du courrier reçu à Alain CHEURLIN.

Véronique JOLLY : compte-rendu Brasier de l'Épiphanie.

Didier THIEBAUT :

- Formation PSC1 très intéressante – remerciements à Jean-Michel ROYER et les pompiers participants. D'autres journées de formation vont être envisagées.
- a reçu deux personnes pour le Café du Commerce.
- Prochaine réunion de conseil municipal non fixée.
- Absence
- Partage Galette

Séance levée à 19 h 50.